

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

97ème séance

Samedi, 25 janvier 1941, à 11 heures.

PROCES - VERBAL
=====

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN

Président

L. BURGEON

P. CHARLES

J. MAURY

W. ROBYNS

M. van den ABEELE

J.-P. HARROY

Membres

Secrétaire du Comité
de Direction

EXCUSES

MM. J. RODHAIN

Vice-Président

R. BOUILLENNE

L. HAUMAN

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 96ème séance (21 décembre 1940) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 851.- PERSONNEL D'AFRIQUE.

Le Département des Colonies a modifié le barème des traitements qu'il applique à son personnel d'Afrique en congé en Europe. Le Comité de Direction est ainsi amené à réviser sa décision n° 834 (95ème séance - 9 novembre 1940). En conséquence, M. E. HUBERT, Délégué aux Visites du Parc National Albert, actuellement à Bruxelles, touchera à dater du 1er janvier 1941 une indemnité mensuelle calculée sur les bases suivantes :

1/3 de son traitement d'Afrique	1.388,90
1/3 de l'indemnité de famille qu'il toucherait à l'Administration de la Colonie pour un traitement équivalent :	
Epouse	70,--
Un enfant	70,--
	<u>1.528,90 frs.</u>

Conformément à la décision n° 834 (95ème séance - 9 novembre 1940), M.HUBERT restera astreint à certaines prestations dans les services métropolitains.

Le Comité approuve le Président qui a usé de la latitude que lui conférait cette même décision n° 834 pour faire verser l'indemnité de M.HUBERT à partir du 1er novembre 1940.

DECISION 852.- PERSONNEL METROPOLITAIN.

A partir du 1er février 1941, le salaire horaire de M.A. DE BROUX, apprenti-préparateur, sera porté de 3,25 frs. à 3,75 frs.

DECISION 853.- RENOUELEMENT DU MANDAT TRIMESTRIEL DE MM.L.TOUSSAINT ET R.MOORTGAT.

M. J.LEBRUN et W.ROBYNS ayant émis un rapport favorable respectivement sur l'activité de MM.L.TOUSSAINT et R. MOORTGAT, il sera proposé à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge de renouveler l'engagement de ces deux collaborateurs pour un deuxième terme de trois mois, prenant cours le 1er février 1941. Ces dispositions sont conformes aux décisions du Comité, n° 827 (94ème séance - 5 octobre 1940) et n° 837 (95ème séance - 9 novembre 1940).

DECISION 854.- FRAIS D'ETUDE DE M.L.BERGER. DETERMINATION DES RHOPALOCERES DE LA MISSION G.F.de WITTE.

Pour préparer son travail sur les Rhopalocères de la mission G.F.de WITTE, M.L.BERGER a effectué un voyage d'étude au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Une indemnité de NEUF CENT TRENTE FRANCS est allouée à M.BERGER pour couvrir les frais de ce déplacement.

Toutefois, à l'avenir, des frais de ce genre ne seront plus remboursés à l'intéressé si, avant de les engager, il ne prend pas l'avis du Comité ou, à son défaut, du Président de l'institution.

DECISION 855.- ENGAGEMENT DE M.R.LAURENT.

Suite à la décision n° 849 (96ème séance - 21 décembre 1940), du Comité de Direction, la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge a voté un crédit de VINGT MILLE FRANCS, destiné à couvrir une année d'indemnité de travail à M.R.LAURENT.

M.LAURENT est engagé, à la date du 1er février 1941, pour une année, par termes de trois mois, renouvelables, sur avis favorable de M.G.F.de WITTE.

DECISION 856.- MANUEL "ANIMAUX PROTEGES". DEUXIEME EDITION.

Une indemnité de QUATRE MILLE FRANCS est allouée à M.S. FRECHKOP, Conservateur-Adjoint au Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, pour la rédaction de la deuxième édition du manuel "Animaux Protégés".

Cette indemnité sera versée par moitiés, l'une immédiatement, l'autre à la parution de l'ouvrage.

DECISION 857.- PREPARATION DES COLLECTIONS SCIENTIFIQUES.

Le Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge a ouvert un subside de DIX-HUIT MILLE FRANCS pour assurer, pendant une année, à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, les services d'un préparateur.

Son choix s'est porté sur M.J.DOUTRELEPONT, ancien agent de la Colonie, qui a déjà été au service de l'Institut, à titre temporaire, du 1er février 1940 (décision n° 794, 90ème séance - 13 mars 1940) au 10 mai 1940 (décision n° 830, 94ème séance - 5 octobre 1940).

La Fondation entend ainsi contribuer à la formation d'auxiliaires scientifiques, aussi nécessaires pour mener à bien une fructueuse exploration des Parcs Nationaux que les "field-naturalists" auxquels sont habituellement confiées les missions d'études ou de récoltes.

Le Comité de Direction approuve la décision du Conseil d'Administration de la Fondation.

"SECOURS D'HIVER".

Le Comité avisera le Département des Colonies de ce que le personnel de l'Institut a souscrit au "Secours d'Hiver".

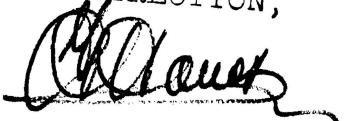
DECISION 858.- ASSURANCES.

Le Comité de Direction approuve un nouveau contrat d'assurance conclu en vue de couvrir contre les risques d'incendie l'importante documentation photographique déposée au siège de l'institution. La prime de cette police s'élève à 2.351,--frs.


DECISION 859.- FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

A partir du 1er janvier 1941, les dispositions de la décision n°. 828 (94ème séance - 5 octobre 1940) sont étendues aux membres du Comité de Direction.

LE SECRETAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,


Jean-Paul HARROY.

La séance est levée à 12 heures.

LE PRESIDENT

V. VAN STRAELEN